

**ARRÊTÉ N° 2025-2026-41 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES
POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS À
LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA
RÉUNION**

SCRUTIN DES 25 ET 26 MARS 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6 ; L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719-1 et suivants ;
- Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-515 et suivants ;
- Vu** l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu** les Statuts de l'Université de La Réunion modifiés le 2 mai 2025 ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 12 février 2026 ;
- Vu** les arrêtés n°2025-2026-120 et n°2025-2026-120bis portant organisation des élections partielles des représentants des personnels et des usagers à la commission de la recherche (CR) du conseil académique de l'Université de La Réunion ;
- Vu** l'ensemble des dépôts des candidatures ;

ARRÊTE

Article 1 - Objet

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le code de l'éducation, pour le scrutin des 25 et 26 mars 2026, en vue de l'élection partielle des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger à la Commission de recherche du Conseil Académique de l'Université de La Réunion.

Article 2 - Candidature recevable pour le collège des personnels à la CR

Est déclarée recevable la liste de candidatures suivante en vue de l'élection des représentants des personnels à la CR :

CANDIDATURE
M. FAGEOL Pierre-Eric

Article 3 - Candidatures recevables pour le collège des usagers à la CR

3-1 Secteur DEG

Est déclarée recevable la liste de candidatures suivante :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Liste « Doctoral Voices »
1	M. TROUSPANCE Kévin
2	Mme POTHIN Séfora

3-1 Secteur Santé :

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes :

CANDIDATURES
Mme GESLIN Justine
Mme MARGUERITE Elodie

Article 4 – Exécution et mesures de publicité

La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles est chargée de l'exécution de la publication du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance des électeurs par publication sur le site internet de l'établissement.

Le présent arrêté sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 20 mars 2026


 Le Président de l'Université de La Réunion
Par déléation,
Davy LILA-HELMER
Directeur Général des Services Adjoint
Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pr. Jean-François HOARAU

Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **20 MARS 2026**

Publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, le **20 MARS 2026**